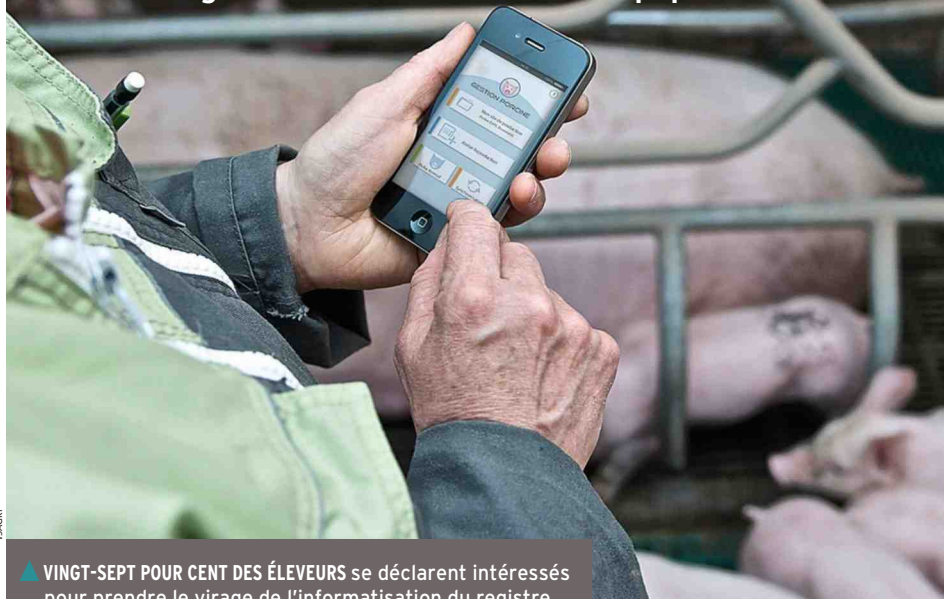


Vers une numérisation des registres des traitements vétérinaires

Selon deux enquêtes réalisées par l'Ifip, la numérisation de l'enregistrement des traitements vétérinaires intéresse plus de 25 % des éleveurs, alors qu'aujourd'hui, 90 % des registres sont encore en format papier.



Une obligation légale

L'arrêté ministériel du 5 juin 2000 rend obligatoire la traçabilité des traitements vétérinaires en élevage.

Le registre des traitements doit contenir :

- les ordonnances (y compris celles concernant les aliments médicamenteux) ;
- l'enregistrement de l'administration de médicaments vétérinaires (y compris les aliments médicamenteux) avec mention de la nature des médicaments (nom commercial ou à défaut substances actives), des animaux auxquels ils sont administrés, de la voie d'administration et de la dose quotidienne administrée par animal (ces mentions peuvent être remplacées par une référence à l'ordonnance relative au traitement administré si l'ordonnance comporte ces indications), de la date de début et la date de fin de traitement ;
- les étiquettes des aliments médicamenteux ;
- les bons de livraison ou renvoi aux factures concernant les médicaments vétérinaires qui ne sont pas soumis à prescription et n'ont pas fait l'objet d'une ordonnance.

▲ VINGT-SEPT POUR CENT DES ÉLEVEURS se déclarent intéressés pour prendre le virage de l'informatisation du registre.

Une première enquête téléphonique, réalisée auprès de 32 éleveurs naisseurs engraisseurs du Grand Ouest de la France, révèle des pratiques hétérogènes pour tenir le registre des traitements : cinq éleveurs utilisent une version informatique (15 %), et 27 éleveurs (85 %) un format papier. Dans ce dernier cas, les informations sont notées sur des fiches, des cahiers, des calendriers ou directement sur le mur à la craie sans archivage des historiques. Dans les 27 élevages avec un registre papier, les informations notées sont beaucoup plus hétérogènes qu'avec le système informatique. Si le nom du médicament et la date de début de traitement sont systématiquement enregistrés, la date de fin ou la durée du traitement ne sont notées que dans 26 % des cas. La dose est saisie dans 56 % des élevages et la voie d'administration n'apparaît que dans 15 % des registres. La référence à l'ordonnance peut remplacer

certaines de ces données, mais elle est rare (15 % des élevages). L'identification des animaux est variable : pour les traitements individuels de truies, 96 % des éleveurs notent le numéro de boucle de chaque animal. Les traitements individuels des porcs sont irrégulièrement notés. Pour les traitements collectifs de truies ou des porcs, les éleveurs enregistrent les numéros de salle, de bande ou de case mais ce n'est pas systématique.

Facilité d'utilisation et plus grande sérénité lors des contrôles

En plus de ces données, toutes obligatoires dans la réglementation, certains registres sont complétés par des données facultatives : le temps d'attente avant abattoir (41 % des élevages), le motif de traitement (30 % des élevages), le poids des animaux (7 %), la personne ayant réalisé le traitement (7 %) ou le numéro de lot du médicament (7 %). Une seconde enquête téléphonique, réalisée

chez 104 éleveurs naisseurs engraisseurs répartis sur toute la France, s'est intéressée aux motivations et freins liés à la numérisation du registre des traitements. Sur les 104 élevages, 12 % enregistrent déjà les traitements vétérinaires sur leur logiciel de GTE-GTTT. Les principales motivations citées par ces éleveurs sont la facilité d'utilisation, une plus grande sérénité lors des contrôles par les services vétérinaires ou pour les démarches qualité, la planification simplifiée des traitements (vaccins, vermifuges...), le choix plus évident des truies de réforme selon leur historique des traitements. La démarche GVET associée à la GTE-GTTT intéresse aussi ces éleveurs. Parmi les 67 éleveurs non intéressés par une saisie des traitements sur le logiciel, les principaux freins évoqués sont l'absence



▲ **LES INFORMATIONS NOTÉES SUR PAPIER** sont beaucoup plus hétérogènes qu'avec le système informatique.

➔ d'intérêt pour l'informatique (25 % des éleveurs) et l'habitude du format papier qui leur convient bien (21 % des éleveurs). La troisième raison est d'ordre générationnel car 13 % des éleveurs ont cité la proximité de leur départ en retraite. Le manque de temps à se former à un nouvel outil informatique est cité par 10 % des éleveurs. Enfin, parmi les autres raisons citées, certaines pourraient être résolues facilement par diverses solutions techniques: c'est le cas des problèmes de connexion internet sur l'élevage, du manque d'équipement informatique sur le site, du nombre de salariés ou de sites d'élevages à coordonner et de la double saisie entre le papier et l'ordinateur qui peut désormais se gérer différemment. L'accompagnement des éleveurs vers une modernisation de leur registre des traitements est donc essentiel pour franchir le pas. Beaucoup sont intéressés et déjà équipés pour s'y mettre rapidement. Le Space est une des occasions pour concrétiser cette motivation en profitant des nombreux interlocuteurs présents (éleveurs, vétérinaires, Isagri, Ifip...). ■

Anne Hémonic, anne.hemonic@ifip.asso.fr

▶ **GEOFFREY MELOT, CFA CANAPPEVILLE.** « Avec la numérisation, nous pouvons récupérer rapidement les données de chaque animal lors des contrôles [] services vétérinaires [] »